



## PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY  
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2025 À 17 H 30  
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU  
5, BOULEVARD D'YOUVILLE**

---

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Éric ALLARD, maire  
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de Jack  
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 – de Primot  
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel de la Noüe  
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray  
Madame Nathalie MARCHAND, conseillère du district no 5 - de Malette  
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 6 - de Salaberry  
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 7 - de Lang  
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville  
Madame Sylvie CASTONGUAY, conseillère du district no 9 - de Desparois  
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 10 - de Le Moyne

Formant la totalité du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général  
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale

RÉSOLUTION 2025-11-621      **1.1**      Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Marchand

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2025-11-622      **2.1**      Entente entre Produits Suncor Énergie S.E.N.C.  
et la Ville pour la cession d'une partie du lot  
4 277 440

---

ATTENDU QUE la Ville de Châteauguay a inscrit un avis de réserve pour fins publiques sur le lot 4 277 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay, en vue de l'agrandissement du boulevard Saint-Francis;

ATTENDU QUE Produits Suncor Énergie S.E.N.C., propriétaire du lot visé, a contesté l'avis de réserve devant les tribunaux;

ATTENDU QUE des discussions entre la Ville et Suncor ont mené à une entente de règlement hors cour et à une transaction visant la vente de gré à gré d'une partie du lot, ainsi que la mise en œuvre de diverses obligations mutuelles;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Castonguay

APPUYÉ par madame Nathalie Marchand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la signature de l'entente et ses conditions, devant intervenir entre Produits Suncor Énergie S.E.N.C. et la Ville pour la cession d'une partie du lot 4 277 440.

QUE la Ville procède au paiement des sommes prévues à l'entente, soit 88 263 \$ pour l'acquisition du terrain et 420 000 \$ pour les travaux de Suncor.

QUE cette somme soit prélevée à même les crédits disponibles du poste budgétaire 23-020-00-723, projet GR25-002.

QUE le conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente, l'acte de cession ainsi que tout document devant intervenir à cet effet, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Ville et non incompatible avec la présente.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2025-11-623      **3.1**      Levée de la séance extraordinaire

---

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Le Borgne

APPUYÉ par madame Nathalie Marchand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 43.

ADOPTÉE.

**Le maire,**

**Le greffier,**

**ÉRIC ALLARD**

**GEORGE DOLHAN**